

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Établissements publics
A Paris, le 5 octobre 2017

Compte-rendu du comité technique DRAAF DRIAAF DAAF du 5 octobre 2017

Ce comité était présidé par Madame Valérie METRICH-HECQUET, Secrétaire générale du MAA.

Force Ouvrière était représentée par : Chantal FAURE, Loïc PAYET, Jean-Claude LEBOSSÉ, Nora KELLER et Éric STOECKLIN

Présidé par la secrétaire générale, ce CT a été l'occasion de revenir sur les projets de modernisation engagés par de nombreuses DRAAF dans le cadre de marchés publics passés pour 4 ans selon trois thèmes :

- appui à l'amélioration des processus,
- appui à l'amélioration des pratiques managériales,
- accompagnement des équipes.

Afin d'en multiplier les effets positifs, un transfert des compétences entre les prestataires et les structures bénéficiaires est prévu dans un but d'appropriation et de partage avec les autres structures.

La secrétaire générale profite de ce CT pour donner le bilan actuel du **baromètre social** lancé en septembre. Le taux de réponses actuel de 24 % cache de grandes disparités selon les régions (les territoires ultramarins sont les moins répondants). Une première relance est en cours, sachant que la clôture est prévue fin octobre.

Concernant l'"**action publique 2022**", elle affirme que Les organisations syndicales représentatives au CTM seront concertées et sans doute reçues par le comité mis en place.

FO Agriculture manifeste son inquiétude sur les conséquences pour notre ministère de ce grand "chambardement".

Présentation du budget 2018, dialogue de gestion

Si les effectifs sont stabilisés pour l'enseignement agricole (18 000 agents) et le sanitaire (BOP 206 : 5 000 agents), ceux du BOP 215 (concernant 6 500 agents, hors vacataires) seront durement touchés.

Un document nous est projeté en séance sans que nous ayons pu nous l'approprier avant.

Le dialogue de gestion stratégique terminé donne un schéma d'emploi de moins 108 ETP, réparti en moins 53 ETP en DDTM (sur 2 875 ETP) et moins 55 en DRAAF (sur 1 844 ETP).

Les effectifs en économie agricole, maintenus depuis 10 ans, seront encore stables cette année sur les 2 piliers de la PAC. En DAAF, les effectifs sont maintenus sur les BOP 215 et 206.

En DRAAF, la logique voudrait que si les SFRD, SRAL et SEA devaient garder les mêmes effectifs, les services statistiques et les services forestiers pourraient en pâtir. La présidente ce veut rassurante en évoquant de l'"inventivité" à trouver pour sauver ces missions dans le cadre de l'"Action publique 2022".

Elle affirme que les modèles d'allocation des moyens, revus régulièrement, sont là pour objectiver les répartitions. Il faut que "l'intelligence locale" se surajoute à "l'intelligence du modèle", cela avec une sensibilisation des préfets.

Le modèle est basé sur des inducteurs (ex : nombre de dossiers traités). Les données de SALSA sont là pour affiner le temps passé sur les dossiers et donc alimenter le modèle. Les vacataires sont pris en compte à part.

Le transfert sur le BOP 333, de règle maintenant pour les DRAAF et DRIAAF mais pas encore totalement pour les DAAF, s'est fait de manière transparente et sur des bases objectives. Une mutualisation sur ce BOP devrait être faite dans un avenir prochain entre les DDI et les DRAAF.

Pour boucler le budget de fonctionnement de 2016, un petit plus avait été apporté aux DRAAF fusionnés. Cette année, une dotation supplémentaire va de nouveau être débloquée, sur le BOP 215 (et non sur le 333) sur des lignes non transférées au départ sur le 333.

Point sur la réforme territoriale

Là encore, des documents nous sont projetés à l'écran en séance, ce qui ne nous permet pas de les étudier.

L'administration annonce que les organisations cible (2019) ont peu évolué depuis la dernière réunion de février et sont pratiquement déjà en place. Quelques ajustements sont tout de même encore à faire dans certaines régions.

Si l'on reprend les chiffres, on est passé :

- de 16 DRAAF à 7,
- de 99 services à 53,
- de 313 pôles à 210.

Certains services sont monosites, uniquement dans trois DRAAF (Grand-Est, Normandie et Hauts-de-France). 85 pôles sont multisites.

Un peu plus de 300 agents ont changé de poste (entre 1/5 et 1/3 des agents selon les DRAAF).

Parmi ceux-là, une trentaine a effectué une mobilité pour conserver leur poste et une vingtaine ont changé de site et de poste.

Quelques agents n'ont pas encore de poste satisfaisant (dont 2 sont identifiés en souffrance, accompagnés par les IGAPS). Une vingtaine d'agents ne sont pas satisfaits de leur poste mais la moitié ont des perspectives de changement.

Sur le volet financier :

IDV (Indemnité de Départ Volontaire pour poste supprimé ou création d'entreprises), 23 demandes ont été déposées dont 19 impactées par la réforme. Il y a eu 10 refus (conditions d'âge non remplies).

217 demandes de PARRE sont remontées :

PARRE géographique : 42

PARRE fonctionnelle : 162 (allocations de 500 euros)

PARRE mixte : 13

184 ont déjà été payées pour 705 900 euros, 3 refus, les autres en cours

Formation : 1 173 stagiaires (sans doute moins d'agents, car certains ont pu suivre plusieurs formations) ont suivi des dispositifs d'accompagnement, que ce soit des actions collectives (management à distance, échange de pratiques, etc.) ou des actions individuelles (parcours de professionnalisation, entretiens individuels, bilans de compétences). Ces chiffres sont à rapporter aux 1700 agents des DRAAF fusionnées.

Classement des postes - tableau projeté en séance

Des évolutions ont eu lieu selon les tailles des DRAAF et la position sur les sites. La mise en œuvre se fait au fil de l'eau.

Là encore, FO Agriculture regrette de ne pas avoir eu connaissance de ce nouveau tableau en amont de la séance et réclame une interprétation homogène dans les structures concernées.

Cotation pour RIFSEEP - tableaux projetés en séance

Pour les attachés (une quarantaine), là encore nous constatons une évolution liée à la taille des régions ou aux sites.

Un projet est en cours de discussion pour les IPEF et ISPV passés au RIFSEEP cette année.

Outils collaboratifs

- Le principe des tutoriels est conservé. Envoyé à tous les agents, ils sont disponibles aussi sur l'Intranet. Actuellement, 24 tutoriels sont publiés. Une documentation en e-learning, sous forme de vidéo, est prévue pour les prochaines semaines.

- JITSY est encore peu utilisé car il est peu connu et nécessite d'être inscrit au RIE (réseau informatique de l'Etat) ; l'accès n'est pas non plus possible depuis Mercure (pour les "nomades"). Il est prévu de passer sur Internet d'ici la fin de l'année, mais pour cela il faudra absolument augmenter la bande passante (doit être multipliée par deux en métropole d'ici la fin de l'année). La caméra sur l'ordinateur est indispensable. Un tutoriel sera consacré à JITSY.

Pour FO Agriculture, le surcoût lié à l'achat de webcams serait compensé par les économies de frais de déplacement...

- Des listes dynamiques des DRAAF, DRIAAC et DAAF sont en place par ville, mais il faut que les structures tiennent à jour leurs listes dans Agricoll.
- Le forum outils collaboratifs permet de faire remonter les besoins, il est ouvert à tous sans abonnement.

Windows 10

Le MAA l'a en perspective mais pas dans l'immédiat (problèmes de compatibilité).

Imprimantes

Le marché est interministériel mais on a constaté une baisse de qualité (vitesse, qualité de l'impression, pannes, etc.) et d'utilisation pratique (code d'accès individuel).

FO Agriculture insiste pour que le futur marché prenne en compte les remontées des agents.

PAMPPA

Le service de la modernisation convient que les mots employés sont très jargonneux mais qu'ils sont indispensables pour obtenir la précision voulue.

3 directions régionales ont expérimenté 3 processus en liaison avec la Centrale, à raison de 2 processus chacune (d'avril à juillet) :

- allocation des bourses
- certification phytosanitaire à l'exportation
- chaîne de la dépense

Le principe était, pour chaque agent impliqué, de décortiquer les processus en observant son travail, l'objectif étant d'améliorer le fonctionnement en proposant un plan d'amélioration.

Un dernier comité de pilotage va établir un bilan et évaluer un retour d'expérience pour savoir s'il faut étendre cet exercice à d'autres DRAAF. Les OS indiquent que les remontées des agents ayant participé sont assez mitigées et ont jugé l'exercice très chronophage. Les échanges avec la Centrale semblent cependant avoir été appréciés. La secrétaire générale pense que des améliorations sont possibles notamment dans la chaîne de dépenses.

CRIC

Sur 13 régions, 2 ne réunissent pas les CT réglementairement.

8 sur 13 ne réunissent pas les CHSCT et les CRIC réglementairement.

Sur les 8 DAAF, 2 ne réunissent pas les instances réglementaires.

La réunion prochaine des directeurs des DRAAF sera l'occasion de rappeler le règlement.

RIALTO

Le cadre général de la note de service nationale doit être impérativement respecté.

TÉLÉTRAVAIL

138 demandes ont été posées. 106 (4% des effectifs) ont été accordées (dont 11 pour motifs médicaux) et 32 refusées (intérêt du service, fonctions non télétravaillables, hors campagne annuelle).

64 % de catégorie A,

39 % d'hommes et 61 % de femmes

Le télétravail porte majoritairement sur une journée ou une demi-journée.

Il semble que de nombreux agents demandent à télétravailler sur un site et non chez eux.

FO Agriculture ressent un frein manifeste à la mise en œuvre du télétravail de la part des directions.

La DRAAF, site de Dijon, est une exception car il n'y a pas d'accès possible en restaurant administratif (taux entier possible).

Frais de repas lors des déplacements entre sites

Le remboursement au demi taux est de rigueur presque partout ou encore des tickets repas payés directement par les DRAAF (Normandie et Auvergne-Rhône-Alpes).

Pérennité des sites

Notre administration se battra pour les garder comme elle s'est battue pour les instituer lors des fusions.

Mal-être, épuisement

L'administration assure prendre en compte ce sujet par les moyens logistiques (outils collaboratifs notamment) et l'accompagnement humain.

FO Agriculture regrette que ce sujet ne soit pas mieux pris en compte au niveau de la centrale.

Vos représentants FO Agriculture

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr



